
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1 Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 du budget principal du Syndicat.

2 Cadre général du budget primitif

Le budget primitif 2025 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en Comité Syndical le 25 février 2025 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement (charges générales et masse salariale) sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De limiter l'augmentation des tarifs des redevances (assainissement collectif et non collectif) ;
- De laisser une trésorerie saine pour permettre le financement de tous les travaux à venir sur le réseau ou la station d'épuration afin de limiter le recours à l'emprunt.

Il est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture du bureau.

3 Budget primitif 2025 du budget principal

3.1 Section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à 1 572 850,84 € soit un budget globalement en baisse par rapport à celui de 2024 (2 211 624,51 €).

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

3.1.1 Recettes

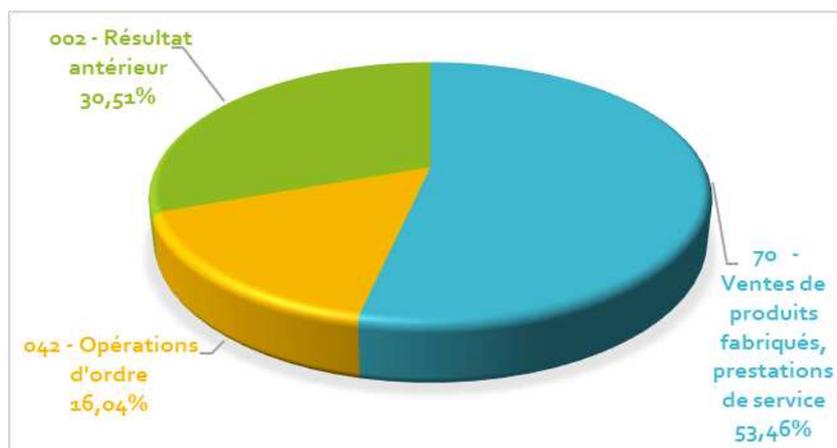
Le montant des recettes d'exploitation s'élève à 1 572 850,84 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2024 et 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	834 000,00	840 800,00	6 800,00
74 - Subventions d'exploitation	45 000,00	0,00	- 45 000,00
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	360 000,00	0,00	- 360 000,00
042 - Opérations d'ordre	255 576,43	252 219,71	- 3 356,72
002 - Résultat antérieur	717 048,08	479 831,13	- 237 216,95
TOTAL	2 211 624,51	1 572 850,84	- 638 773,67

RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE BP 2025



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services de l'assainissement. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les usagers de l'assainissement collectif et par les usagers de l'assainissement non collectif. Le montant des recettes prévues pour ces postes est de l'ordre de 817 000 € soit plus de 97 % du montant des recettes de ce chapitre.

D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment le service de dépotage facturé aux entreprises de vidange des fosses septiques et bacs à graisses pour 14 000 € ainsi que la fourniture de chauffage au bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour leur service environnement pour 6 000 €. L'Agence de l'Eau a mis en place une nouvelle redevance due par les usagers et basée sur les m3 d'eau consommés multipliés par un taux fixé en fonction des performances des systèmes d'assainissement

Chapitre 74 : L'Agence de l'Eau a supprimé l'aide à la performance épuratoire pour l'assainissement collectif et a en contrepartie tenu compte de cette performance dans le calcul de la redevance « performance des systèmes d'assainissement non collectif ».

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Chapitre 78 : La provision constituée depuis 2012 ayant été utilisée pour financer les travaux de vidange et améliorations du digesteur, il n'y a donc plus de recette à inscrire.

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des subventions obtenues lors de la réalisation de travaux en investissement.

3.1.2 Dépenses

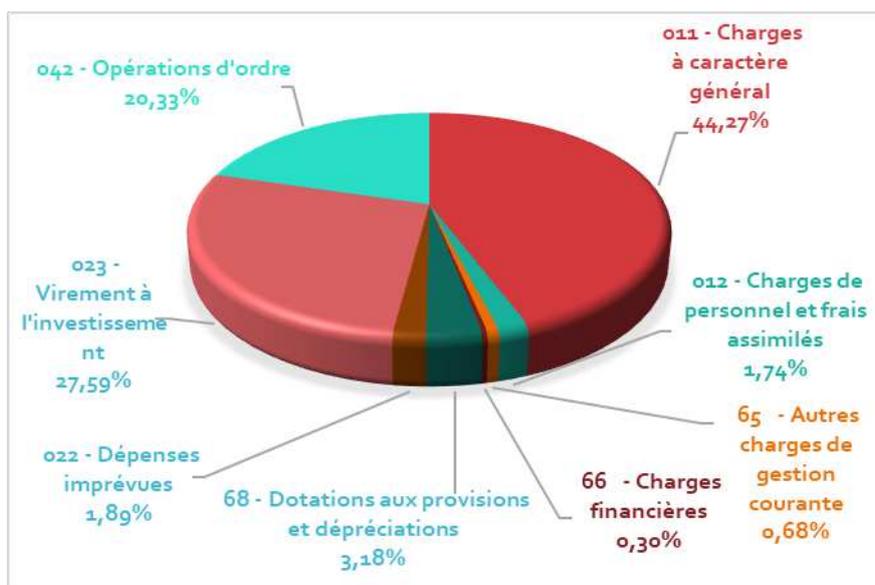
Le montant des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 1 572 850,84 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 - Charges à caractère général	1 109 425,00	696 365,00	- 413 060,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	26 850,00	27 412,00	562,00
65 - Autres charges de gestion courante	10 773,00	10 773,00	0,00
66 - Charges financières	9 200,00	4 690,00	- 4 510,00
68 - Dotations aux provisions	0,00	50 000,00	50 000,00
022 - Dépenses imprévues	13 880,00	29 778,67	15 898,67
023 - Virement à l'investissement	728 872,47	434 000,00	- 294 872,47
042 - Opérations d'ordre	312 624,04	319 832,17	7 208,13
TOTAL	2 211 624,51	1 572 850,84	- 638 773,67

DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE BP 2025



Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses pour l'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de transport des effluents collectifs pour 425 000 €, le suivi de l'exploitation et le contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration par un cabinet d'ingénieur pour 3 750 € et les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif sur tout le territoire du Syndicat pour 30 000 €.

Le reste des crédits concernent : électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien du réseau, déneigement de la station, les primes d'assurances

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses réelles d'exploitation se situe autour de 3,5 % ce qui représente peu sur le total des dépenses.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités des élus,
- les abonnements aux logiciels (comptabilité, paye, office 365, etc.) et pour le site internet,
- les frais de mission des élus,
- les créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues :

Dans ce chapitre figure la somme de 29 778,67 € qui pourra être utilisée si, en cours d'année, les crédits sont insuffisants sur les chapitres de dépenses en exploitation.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement et est prévue à hauteur de 434 000,00 €.

Chapitre 042 : : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des immobilisations pour tenir compte de la dépréciation des biens au fur et à mesure des années écoulées.

3.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 639 039,57 €.

3.2.1 Recettes

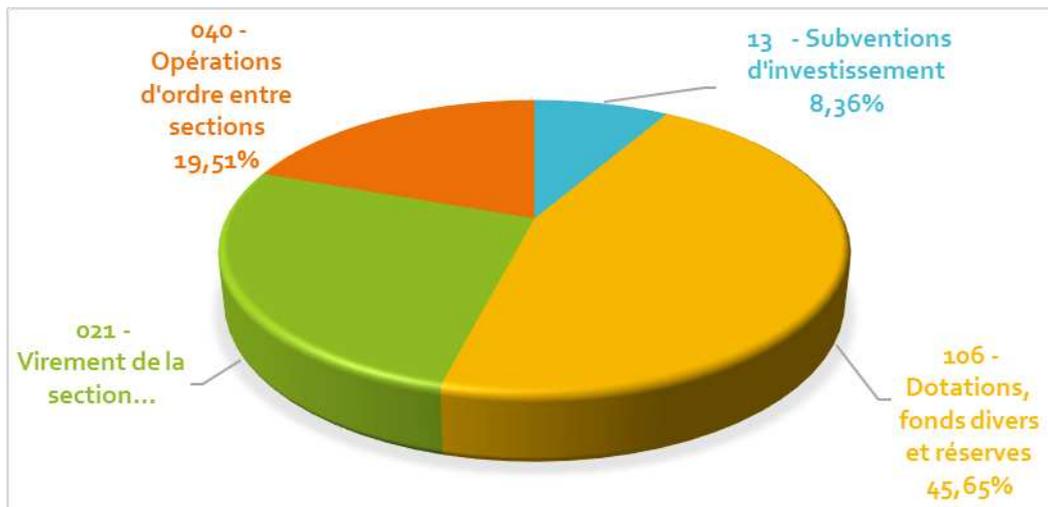
Le montant des recettes d'investissement s'élève à 1 639 039,57 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	63 560,00	136 960,00
106 - Dotations, fonds divers et réserves	348 118,83	748 247,40
021 – Virement de la section d'exploitation	728 872,47	434 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	312 624,04	319 832,17
TOTAL	1 453 175,34	1 639 039,57

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2025



Les recettes sont constituées par :

- Le solde de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux de remise à niveau du BIOMEDIA et travaux associés (17 080,00 €) et d'une subvention du Conseil Départemental pour les travaux de vidange et d'amélioration du digesteur (119 880 €),
- De l'autofinancement : affectation d'une partie du résultat d'exploitation de l'année 2024 soit 748 247,40 € et un virement de la section d'exploitation en prévisionnel pour 434 000,00 €,
- Les recettes d'amortissement pour 312 624,04 €.

3.2.2 Dépenses

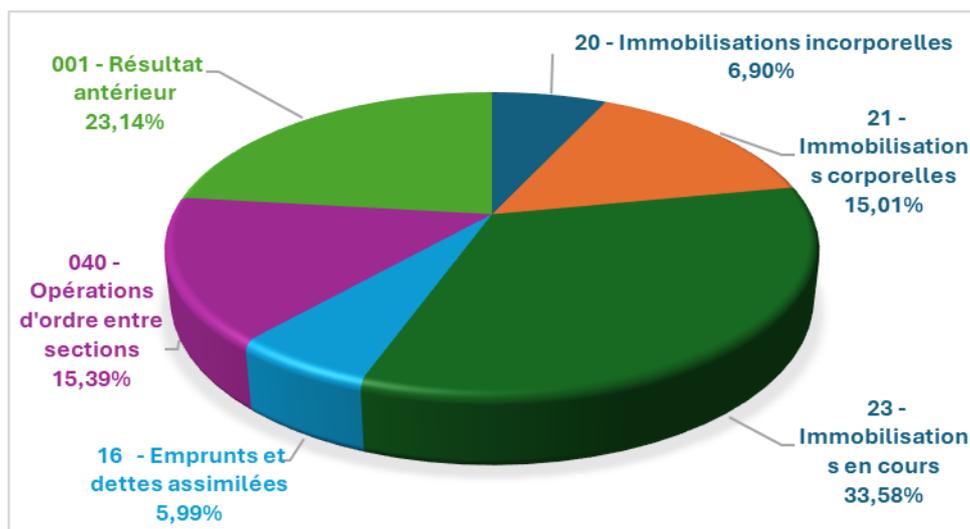
Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 639 039,57 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024 ET 2025

Chapitre	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	115 800,00	113 070,00
21 - Immobilisations corporelles	69 400,00	246 100,00
23 - Immobilisations en cours	676 677,30	550 328,36
16 - Emprunts et dettes assimilées	122 300,00	98 100,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	255 576,43	252 219,71
001 - Résultat antérieur	213 421,61	379 221,50
TOTAL	1 453 175,34	1 639 039,57

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2025



Les principaux projets de l'année 2025 et suivantes sont :

Etude et recherche des micropolluants sur le réseau intercommunal et les réseaux communaux pour définir les actions à entreprendre (diagnostic amont et permanent)	54 320,00 €
Diagnostic de localisation d'eaux claires parasites dans le réseau Intercommunal et les réseaux communaux d'eaux usées	38 750,00 €
Etude hydraulique du piège à cailloux rue des Vernaies	5 000,00 €
Mise à jour des cartes d'aptitudes des sols pour prendre en compte les derniers Plans de Prévention des Risques Naturels des communes (assainissement non collectif)	15 000,00 €
Création d'une vidange pour la bache d'eaux traitées	2 850,00 €
Remplacement du Sofrel de télésurveillance	5 050,00 €
Changement des 5 Sofrel des postes de relevage et des déversoirs d'orage	20 000,00 €
Changement du système de télétransmission des volumes déversées Plan Villard à Manigod	2 500,00 €
Mise à jour du système de régulation des 2 centrifugeuses	40 000,00 €
Mise en place de sondes pour la détection de gaz dans la salle déshydratation	5 700,00 €
Rénovation de la ventilation des locaux techniques de la station d'épuration	20 000,00 €
Création d'un sas à la porte d'entrée et isolation des bureaux	25 000,00 €

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

Remplacement du portail d'entrée de la station d'épuration	10 000,00 €
Diagnostic et réparation de la poutre du toit côté droit	10 000,00 €
Remplacement de la chaudière gaz	45 000,00 €
Réparation des descentes de cheneaux en façade	10 000,00 €
Réparation du crépi des bâtiments de la station d'épuration	50 000,00 €
Travaux de vidange et d'amélioration du digesteur – station d'épuration	549 880,08 €

Fait à THONES, le 08 avril 2025.